



Mémoire et solidarité

NOTE D'INFORMATION

LES INCIDENCES AU PLAN LOCAL DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION DES ANCIENS COMBATTANTS REORGANISATION ET NOUVELLE REPARTITION DES COMPETENCES

La réforme de l'administration chargée des anciens combattants, engagée en 2009 dans le cadre de la Révision générale des Politiques Publiques s'achève fin 2011.

La Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) cesse ses activités et est supprimée (31/12/2011). Les services qui en dépendaient sont soit supprimés (Directions Interdépartementales chargées des anciens combattants [DIAC] en particulier) et leurs compétences transférées vers d'autres opérateurs du ministère de la défense, soit pris en charge avec leurs attributions par d'autres opérateurs (les services des anciens combattants au Maghreb sont ainsi intégrés à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre [ONAC]). La DIAC de Marseille a fermé ses portes le 31 octobre 2011.

1/ Les compétences de la DSPRS, antérieurement assurées au plan local par le réseau des DIAC :

A/ Qui sont transférées à l'ONAC :

- Les emplois réservés (instruction des dossiers des publics dits prioritaires, dès 2009)
- L'ensemble des cartes, titres et statuts générationnels (auparavant c'était une compétence partagée)
- La retraite du combattant (auparavant c'était une compétence partagée)
- Les cartes de stationnement, les cartes blanches d'invalidité
- La gestion des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale
- L'attribution des mentions (Mort pour la France [MPLF], Mort en déportation) et les prestations diverses (voyages sur les tombes des MPLF par exemple)

B/ Qui sont transférées à d'autres opérateurs du ministère de la défense (MD)

- Les pensions militaires d'invalidité : transférées à la DRH/MD/ Sous-direction des pensions de La Rochelle, avec mise en place d'un réseau de 10 Centre d'expertises Médicales/Commissions de réforme (CEM-CR), hébergés par l'ONAC dans ses services départementaux. Le service de l'ONAC des Bouches-du-Rhône accueille un CEM-CR depuis novembre 2011.
- Les soins médicaux gratuits : transférés à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), à Toulon.
- L'appareillage des mutilés de guerre : transféré au Service de Santé des Armées (SSA), la gestion administrative étant assurée par la CNMSS

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Service départemental des Bouches-du-Rhône 12 - 16 Avenue Jules Cantini - 13006 Marseille Tél. 04 91 37 19 54 / Fax : 04 91 37 20 18 Mél : sd13@onacvg.fr
www.onac-vg.fr www.paca.pref.gouv.fr/l'Etat et les citoyens/défense et anciens combattants

2/ Le rôle des services de proximité de l'ONAC : services départementaux, services des collectivités d'outre-mer, services des anciens combattants et victimes de guerre en Algérie, Maroc, Tunisie (rattachés à l'ONAC à compter du 1^{er} janvier 2011) :

A/ Pour l'ensemble des compétences dévolues à l'ONAC (compétences « historiques » en matière de reconnaissance et réparation, solidarité et mémoire, plus les compétences nouvellement transférées) : Accueil, information, réception et traitement des demandes exprimées, soit entièrement au niveau local, soit en liaison avec le service central ou un pôle de traitement de l'ONAC

Spécificités :

- La gestion administrative et financière des sépultures de guerre et hauts lieux de la mémoire nationale (PSGHLMN) est assurée par le pôle implanté actuellement à Metz, via ses antennes interdépartementales (dont une est installée à Marseille dans les locaux du service départemental de l'ONAC depuis novembre 2011). Les aspects mémoriels concernant les PSGHLMN relèvent, eux, de la compétence de chaque service de proximité territorialement compétent).
- Les missions interdépartementales Mémoire et Communication (MIMC) interviennent en appui des services départementaux de leur zone de compétence (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ce qui concerne la MIMC implantée au service départemental des Bouches-du-Rhône) et pour la réalisation de projets spécifiques de mémoire et de communication à l'intérieur de cette zone.

B/ En matière de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre :

- Information de premier niveau (orientation des demandeurs, information sur les étapes clefs du traitement des demandes, les formulaires et pièces à fournir).
- Réception des demandes et transmission à la sous-direction des pensions
- Information du ressortissant sur l'état d'avancement de son dossier (mise à disposition des services de proximité de l'application informatique e-pmi, effective depuis novembre 2011)

C/ Pour toutes les autres questions concernant les ressortissants (et notamment pour les compétences exercées par d'autres opérateurs, en particulier CNMSS et SSA respectivement pour les soins gratuits et l'appareillage) : accueil, orientation, éventuellement assistance administrative.

Enfin, des dispositions pratiques ont été mises en œuvre, au plan local, pour assurer la gestion du courrier et des appels téléphoniques résiduels reçus après la fermeture de la DIAC de Marseille (orientation vers les services départementaux de l'ONAC de la région PACA pour les appels téléphoniques, transfert du courrier vers le service départemental de l'ONAC des Bouches-du-Rhône qui se chargera de la ventilation en fonction de l'objet de la demande).

Mise à jour au 1^{er} décembre 2011

ADRESSES UTILES

Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C)

12/16, Avenue Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04-91-37-19-54 - Télécopie : 04-91-37-20-18 – Mél : sd13@onacvg.fr

Ministère de la défense – Direction des Ressources Humaines – Sous-direction des pensions DRH-M/SA 2P/P

5, Place de Verdun
17016 LA ROCHELLE CEDEX 1
Plate-forme téléphonique pensions : 05-46-50-23-37

Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale

Département des soins médicaux gratuits
247, Avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9
Tél : 04-94-16-96-20 – site : www.cnmss.fr

Hôpital d'Instruction des Armées Laveran

Service rééducation anciens combattants – 3^{ème} étage
34, Boulevard Laveran
BP 60149
13384 MARSEILLE CEDEX 3
Tél : 04-91-61-71-32